

## Politique Hygiène, Santé, Sécurité et Conditions de Travail

### ENGAGEMENTS

Parmi les axes de notre démarche RSE, nous attachons une importance particulière à celui concernant le respect de nos collaborateurs, en particulier dans les domaines de l'hygiène, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (« les domaines HSSCT »).

Duomed France Solutions SAS a conscience que ses performances passent par le bien-être de ses collaborateurs et par des conditions de travail saines.

Aussi depuis plusieurs années, Duomed France Solutions SAS met en place un suivi incluant :

- L'ensemble des collaborateurs : salariés, travailleurs temporaires et intervenants.
- L'ensemble des activités des collaborateurs.
- L'ensemble des interactions, intérieures ou avec l'extérieur, y compris le harcèlement.
- L'ensemble des trajets, y compris les trajets domicile-travail-domicile

À cette fin, Duomed France Solutions SAS s'engage, en plus de respecter la réglementation, à :

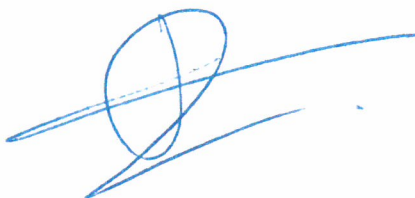
- Mettre en place la commission HSCT (bien que non obligatoire).
- Faire du Document Unique un outil de management.
- Prendre en compte toutes les remarques issues des collaborateurs.
- Informer les collaborateurs au minimum une fois par mois.
- Mettre à disposition des collaborateurs toute la documentation dans le respect du RGPD.
- Rester vigilant sur l'application des règles en lien avec les domaines HSSCT.
- Sensibiliser l'encadrement à ses responsabilités.

Concernant la réglementation, Duomed France Solutions SAS renforce les obligations suivantes :

- L'accueil sécurité.
- La tenue à jour du Document Unique et son exploitation.
- L'implication de la Commission HSCT dans toutes les actions.
- Les réunions de la Commission HSCT.
- Le plan de prévention annuel.
- Les vérifications périodiques techniques.

**Christian DEFLY,**

Président de Duomed France Solutions SAS



**Michel PARENT**

Secrétaire de la Commission SSCT



Page 1 sur 3

**Duomed France Solutions**

Siège Social : 26, rue de la Montée • 68720 Flaxlanden • France

Locaux IdF : 12-14, rue Sarah Bernhardt • 92600 Asnières-Sur-Seine • France

T +33 (0)3 89 06 14 44 • [info.solutions.fr@duomed.com](mailto:info.solutions.fr@duomed.com) • [www.duomed.com](http://www.duomed.com)

Les versions imprimées ne sont pas gérées  
Seule la version électronique fait foi.

**Objectifs**

Thème – indicateurs	Objectif
Bien que non obligatoires par notre effectif, les réunions de la commission CSST doivent être tenues.	4 réunions par an. Tous les PV doivent être rédigés et diffusés
Toutes les sollicitations ou avis des Collaborateurs doivent avoir une réponse. Ceci se fait avec la Commission Chsct.	0 sollicitation sans réponse
Informations des collaborateurs. Ceci se fait sur Connect et via une niouze mensuelle	11 niouzes par an Aucune plainte relative à Connect pour défaut d'information.
Le Document Unique doit être revu le plus souvent possible. La réglementation impose une fois par an ou sur évènement. Nous imposons qu'il soit revu au minimum à chaque réunion de la Commission Hsct. Nous intégrons cette revue dans la niouze.	0 PV de la Commission Hsct sans référence au Document Unique. 0 niouze sans compte-rendu de la mise à jour du DU
Le respect des règles passe par la sensibilisation de l'encadrement et la remontée des situations de travail. Il est difficile d'avoir un indicateur pertinent dans le domaine des quasi-accidents et des situations dangereuses. Néanmoins il est possible de prendre comme indicateurs : Les sensibilisations de l'encadrement Le traitement des cas avérés de non-respect des consignes.	0 encadrants non-formés à ses responsabilités. 0 cas avérés de non-respect des consignes non traités
L'accueil sécurité. Tous les nouveaux arrivants doivent être formés. Concernant les intervenants, cela passe par le plan de prévention	0 collaborateurs non formés.
Les vérifications périodiques. Il est important qu'elles soient tenues mais que surtout il y ait le moins de remarques possible et que toutes ces remarques soient prises en compte. Il est également important que les comptes-rendus soient diffusés.	0 vérifications en retard 0 remarques doublées/n-1 0 remarques non-traitée dans le mois suivant la vérification.

Version	Résumé	Date et visa Processus	Date et visa Qualité
01	Création de la charte en formalisant toutes les actions et tous les engagements pris par la Société depuis la mise en place du CHSCT, en particulier : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le contrat passé avec un IPRP en 2009</li><li>• Les 65 Chsct/Csst depuis 2007 contenant les consultations et les actions</li></ul>	CDE 15/11/2022 MPA 15/11/2022	PBO 15/11/20/22